

**Procès verbal du conseil municipal en date du Mardi 10 septembre 2024 à la Mairie de Belleau sous la présidence de Monsieur Philippe BARTHELEMY - Maire,**

**Ordre du jour :**

1. **délibération** : approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 02/07/2024,
2. **délibération** : bail LANNO Julien – W N° 76 – Bois la Cour à Serrières,
3. **délibération** : numérotation de la propriété de Mme et M. Muller Eric – route des Vignottes à Serrières (complément d'information demandée par le Service des Impôts Fonciers de Nancy suite à délibération du conseil municipal en date du 28/06/2022),
4. **délibération** : renumérotation des habitations chemin de Morey à Belleau (complément d'information demandée par le Service des Impôts Fonciers de Nancy suite à délibération du conseil municipal en date du 06/07/2021)
5. **délibération** : nouvelle nomination entrée de Lixières (complément d'information demandé par le Service des Impôts Fonciers de Nancy suite à délibération du conseil municipal en date du 30/11/2021),
6. **délibération** : dénomination impasse du Buzion à Morey qui ne dessert qu'une habitation (propriété de Mme et M. TOMELLINI Franck au N°2 - sections cadastrales AB N° 83, N° 84 et N°85),
7. **délibération** : dénomination chemin de Mange Seille à Lixières, et numérotation des habitations qu'il dessert,
8. **délibération** : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour créer un poste d'agent occasionnel de droit public pour la période du 09/08/2024 au 25/08/2024,
9. **délibération** : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter Madame JACQUEMIN Emeline en qualité d'agent occasionnel pour la période du 09/08/2024 au 25/08/2024 (rémunération à l'heure effectuée à la demande de l'autorité compétente),
10. **délibération** : terrain communal à Serrières – cadastré AD N° 92 (17a60ca classé en verger),
11. **délibération** : règlement intérieur location salle des fêtes aux associations de la commune et aux associations extérieures : définition d'un tarif été, d'un tarif hiver, d'un tarif à la journée avec ménage et demie journée avec ménage,
12. **délibération** : projet Office National des Forêts – rattachement de parcelles au régime ONF (délibération du 02/07/2024 rapportée).

**Questions diverses :**

1. date prochain CM,
2. cours de musique à la salle des fêtes de Manoncourt-sur-Seille
3. carrière au Buzion,
4. fête de la Musique le 21 juin 2025 sur le plateau du Buzion à Belleau,
5. courrier du Syndicat Mixte des Eaux de Seille e Moselle : usage des bornes incendie,
6. courrier du Syndicat Mixte des Eaux de Seille et Moselle : liste des points de consommation (puits, forage ou collecteur de pluie),
7. réparation coffret électrique sur le plateau du Buzion à Belleau,
8. courrier TTM Environnement : prévision d'épandage 2024,
9. AS Belleau : agenda tonte pelouse terrain de foot,
10. poubelles et pourrissoirs dans les cimetières,
11. rapport ALCOR Environnement : église Saint Madeleine à Belleau,
12. devis MT Services pour la création d'un trottoir rue de la Madeleine à Belleau,

Présent (s) (es) : BARTHELEMY Philippe – BOULANGER Michel – PAILLON Guy – SANTILLI Bruno – FAYON Sandrine – JARDIN Stéphane – PETITJEAN Vincent – TRONCY Christelle – URBAN Julien.

Présent (s) (es) par procuration : RAKOTONDAMANITRA Haja a donné pouvoir à Philippe BARTHELEMY.

Absent (s) (es) non excusé (s) (ées) : POLLOT Nadine - GEOFFROY Matthieu - FRANIATTE Clément.

Secrétaire de séance : BOULANGER Michel.

Secrétaire administrative : KLEIN Evelyne

Nombre de conseillers en exercice : 13

La séance a été ouverte à 20h05.

### **1.approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du lundi 02/07/2024 :**

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du Mardi 02 juillet 2024.

### **2. bail LANNO Julien – terrain section cadastrale W N° 76 – Bois la Cour à Serrières :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail du terrain section W N°76 à Serrières d'une superficie de 1ha 05a 22ca loué à LANNO Julien arrive à échéance au 11 novembre 2024 et qu'il faut procéder à son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 voix pour et 2 abstentions de renouveler à Monsieur LANNO Julien le bail section W N°76 à Serrières d'une superficie de 1ha 05a 22ca. Ce bail prend effet à compter du 11 novembre 2024 et est conclu pour un loyer de 100,00 €/ha annuel et révisable tous les ans, selon arrêté préfectoral.

Le bail est renouvelé pour une durée de 9 ans. Le Maire est autorisé à signer le bail.

### **3. numérotation de la propriété de Mme et M. MULLER Eric – route des Vignottes à Serrières (complément d'information demandée par le Service des Impôts Fonciers de Nancy suite à DCM du 28/06/2022) :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la DCM du 28/06/2022, le service des Impôts Fonciers demande de compléter la délibération en y indiquant la référence de la parcelle concernée (section et n° de parcelle).

Après en avoir entendu Monsieur le Maire et la demande du service des Impôts Fonciers, le conseil municipal valide à l'unanimité la numérotation de l'habitation de Mme et M. MULLER Eric, cadastrée T N°78 et T N° 79, comme suit :

- ✓ 463 route des Vignottes – 54610 Serrières.

### **4.renumérotation des habitations Chemin de Morey à Belleau (complément d'information demandée par le Service des Impôts Fonciers de Nancy suite à DCM du 06/07/2021) :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la DCM du 06/07/2021, le service des Impôts Fonciers demande de compléter la délibération en y indiquant la ou les références de la ou des parcelles concernées (numéro de parcelle et section) :

Après en avoir entendu Monsieur le Maire et la demande du service des Impôts Fonciers, le conseil municipal valide à l'unanimité la numérotation des habitations sises chemin de Morey à Belleau, comme suit :

- ✓ N°6 - parcelle réservée, section ZV N° 43,
- ✓ N°8 - parcelle réservée, section ZV N° 44,
- ✓ N° 10 – habitation de Mme et M. HAHN Thomas, section ZV N° 56,
- ✓ N° 12 – habitation de Mme et M. HELOU Yann, section ZV N° 55,
- ✓ N°14 – habitation de Mme et M. DEFFAUX Jean, section ZV N° 58,
- ✓ N° 16 – habitation de Mme et M. ARNOUD Vincent, section ZV N° 59,
- ✓ N° 18 – habitation de Mme et M. NICLOT Damien, section ZV N°52,
- ✓ N° 20 – parcelle NC appartement à Mme et M. GALL Patrice, section ZV N°51
- ✓ N° 22 – habitation de Mme et M. GALL Patrice, section ZV N° 34

### **5.nouvelle nomination entrée de Lixières (complément d'information demandée par le Service des Impôts Fonciers de Nancy suite à DCM du 30/11/2021) :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la DCM du 30/11/2021, le service des Impôts Fonciers demande de compléter la délibération en y indiquant la ou les référence (s) de la ou des parcelle (s) concernée (s) (section et numéro de parcelle) :

Après en avoir entendu Monsieur le Maire et la demande du service des Impôts Fonciers, le conseil municipal valide à l'unanimité la numérotation des habitations sises rue du Lavoir à Lixières, comme suit :

L'adresse de l'atelier-garage communal sera : 2 rue du Lavoir, section AE N°11,  
L'adresse de l'appartement communal au-dessus de la mairie sera : 2bis rue du Lavoir, section AE N°11,  
et l'adresse de l'habitation de M. SALM Loïc sera : 1 rue du Lavoir, section AE N° 84.

**6.dénomination Impasse du Buzion à Morey qui ne dessert qu'une habitation (propriété de Mme et M. TOMELLINI Franck au N°2 – sections cadastrales AB N° 83, N° 84 et N° 85) :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un panneau de rue va être posé dans une voie sans issue sur la Commune de Morey et qui ne dessert actuellement qu'une habitation.

Cette impasse sera dénommée « Impasse du Buzion ». Le panneau de voirie a été posé.

L'habitation desservie est la propriété de Mme et M. TOMELLINI Franck cadastrée AB N°83, AB N° 84 et AB N° 85 ; leur numérotation sera donc : 2 Impasse du Buzion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la pose de ce panneau et la dénomination de cette voie.

**7.dénomination chemin de Mange Seille à Lixières et numérotation des habitations qu'il dessert :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de dénommer le chemin qui communal qui dessert Equit'Aide et 5 logements privés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la dénomination de ce chemin qui sera « Chemin de Mange Seille », et le bloc de 6 boîtes aux lettres sera numéroté « N° 3 » et la petite maison à l'entrée de ce chemin sera numéroté « N°2 ».

**8.autorisation donnée à Monsieur le Maire pour créer un poste d'agent occasionnel de droit public pour la période du 09/08/2024 au 25/08/2024 :**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent occasionnel de catégorie de droit public à compter du 09 août 2024 jusqu'au 25 août 2024 de catégorie C – 1<sup>er</sup> échelon pour une aide administrative durant la période estivale ainsi que pour la mise à jour des archives de la commune. L'agent sera rémunéré (e) selon les heures effectuées à la demande de l'autorité compétente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'agent occasionnel de catégorie C - 1<sup>er</sup> échelon, à compter du 09 août 2024 jusqu'au 25 août 2024.

**9.autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter Madame JACQUEMIN Emeline en qualité d'agent occasionnel de droit public pour la période du 09/08/2024 au 25/08/2024 (rémunération à l'heure effectuée à la demande de l'autorité compétente) :**

Après acceptation du conseil municipal pour la création d'un poste d'agent occasionnel, Monsieur le Maire propose de recruter Madame JACQUEMIN Emeline à compter du 09 août 2024 au 25 août 2024 en qualité d'agent occasionnel de catégorie C, 1<sup>er</sup> échelon, rémunérée selon les heures effectuées à la demande de l'autorité compétente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement de Madame JACQUEMIN Emeline en qualité d'agent occasionnel de catégorie C, 1<sup>er</sup> échelon, à compter du 09 août 2024 jusqu'au 25 août 2024 aux conditions précitées.

**10. terrain communal à Serrières cadastré AD N° 92 (17a 60ca classé en verger) :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un terrain agricole cadastré AD N° 92 d'une superficie de 17a 60ca est vacant depuis quelques années sur la commune de Serrières.

Aussi il souhaite proposer celui-ci à la location en priorité aux agriculteurs de la commune et au cas où aucun agriculteur ne serait intéressé, le terrain sera proposé à la location à un particulier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

**11.règlement intérieur location salle des fêtes aux associations de la commune et aux associations extérieures : définition d'un tarif été, d'un tarif hiver, d'un tarif à la journée et demie journée, avec ménage :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer un tarif pour la location de la salle des fêtes aux associations de la commune et aux associations extérieures.

Monsieur le Maire propose de définir un tarif été demi-journée et un tarif hiver demi-journée.

<b>tarif été demi-journée</b>	<b>5,00€/heure</b>
<b>tarif hiver demi-journée</b>	<b>10,00 €/heure</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs définis ci-dessus pour la location de la salle des fêtes de Manoncourt- sur- Seille aux associations de la commune et aux associations extérieures à la commune.

Ce tarif est applicable à compter du mardi 10 septembre 2024.

**12. projet Office National des Forêts – rattachement de parcelles au régime ONF (délibération du 02/07/2024 rapportée) :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de rapporter la délibération du 02/07/2024 relative au rattachement de parcelles au régime ONF.

Il rappelle au conseil municipal que l'Office National des Forêts qui souhaite rattacher au régime forestier des parcelles situées sur le plateau du Buzion.

Après en avoir délibéré et entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le sujet, le conseil municipal demande et approuve à l'unanimité le rattachement au régime forestier des parcelles cadastrales suivantes, conformément au plan joint :

Territoire communal	Désignation cadastrale			surface à rattacher au régime forestier
	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	(ha)
Belleau	Le buzion	C	2	0,5440
Belleau	Le buzion	C	3	1,1470
Belleau	Le buzion	C	4	5,1750
Belleau	Le buzion	C	5partie	0,8300 (sur une surface totale de 0,9070 ha)
Belleau	Le buzion	C	7	4,7210
Belleau	Le buzion	C	16partie	0,1200 (sur une surface totale de 0,3174 ha)
Belleau	Le buzion	C	22partie	10,3000 (sur une surface totale de 15,9060 ha)
Total				<b>23,8370</b>

La surface de la forêt communale s'élèvera, une fois l'arrêté préfectoral d'application du régime forestier prononcé, à 30,2840 ha. »

La séance a été levée à 22h15.

Le Maire,

**Philippe BARTHELEMY**

